PÉRONNAS Société

Occupation de la Grenouille bressane : une décision fin décembre

Le tribunal d'instance a examiné en référé, jeudi 7 novembre, la demande d'expulsion des migrants de l'ancien restaurant. Le tribunal rendra sa décision le 27 décembre.

U ne douzaine de membres du Collectif solidarité migrants étaient rassemblés devant le palais de justice, jeudi 7 novembre, avant l'audience du tribunal d'instance de Bourg-en-Bresse, saisi en référé par la mairie de Péronnas. Le collectif y était assigné en tant que personne morale ainsi que sept migrants qui occupent un appartement au-dessus de l'ancien restaurant de l'avenue de Lyon, depuis le 15 août dernier.

Des membres du collectif indignés de la demande d'expulsion alors que l'État, qui doit loger les demandeurs d'asile, ne remplit pas ses obligations. « Certains ont été mis dans le train à Grenoble et Clermont-Ferrand, avec un billet payé par l'Office français de l'immigration. On leur a dit qu'à Bourg, ils seraient logés et ils se sont retrouvés à la rue », affirmait ainsi Philippe.

n bâtiment voué à la démolition

À l'audience, Me Annie Monnet-Suety, l'avocate de la com-mune de Péronnas, a expliqué que le bâtiment occupé était voué à la démolition et qu'il



Le 15 août dernier, une quinzaine de migrants avaient investi l'ancien restaurant qui appartient à la mairie depuis 2017. Photo Progrès/ Pierre LEMERLE.

devait céder la place à un ensemble de logements et de commerces. L'avocate a insisté sur le respect du droit de propriété, « à valeur constitutionnelle ». « Selon une jurisprudence constante de la Cour de cassation, l'occupation sans droit ni titre est un trouble manifestement illicite, qui peut entraîner l'expulsion immédiate via un référé », estimait l'avocate. Elle a aussi souligné les risques d'incendie liés à l'utilisation de multiples rallonges et multiprises électriques.

Elle ajoutait que les migrants ne venaient pas de pays en guerre et qu'ils devaient demander asile dans le premier pays européen dans lequel ils sont arri-

Un délai d'un an réclamé pour les migrants

Un argumentaire combattu pied à pied par Me Jean Lau-rent, l'avocat des migrants et du collectif. « Deux droits s'affrontent, celui de la propriété et les

droits humains », a rappelé l'avocat bugiste. Il estimait que l'assignation en référé était nulle, le bon texte n'ayant pas été cité, et que si le tribunal en décidait autrement, il fallait renvoyer l'affaire sur le fond et non pas qu'elle soit examinée par le juge des référés. Il a rappelé que l'occupation

de l'ancien restaurant se faisait sans causer de dommages et de problèmes, mais aussi que le projet immobilier de la mairie n'était pas encore finalisé et

qu'il n'y avait donc pas urgence à libérer les lieux. Il réclamait un délai d'un an » pour permettre « à l'État de trouver d'autres solutions d'hébergement ». Me Laurent estimait que « le

droit d'asile est également constitutionnel » et que « le droit à l'hébergement d'urgence est une liberté fondamentale, selon le Conseil d'État »

La décision a été mise en déli-

béré au 27 décembre.

Frédéric BOUDOURESQUE

BOURG-EN-BRESSE Avenir

À la rencontre des professionnels pour choisir sa voie au lycée Saint-Joseph

Mardi 5 novembre, l'aprèsmidi était consacrée à l'orientation post-bac pour les élèves de terminale bac pro de toutes les sections, au lycée professionnel Saint-Joseph. Les 125 lycéens ont rencontré des professionnels et d'anciens élèves, de chaque branche enseignée au sein de l'établissement. Industrie, soins à la personne, tertiaire, différentes écoles et organismes de formation, de Bourg-en-Bresse et des environs, sont venus se pré-senter et échanger avec les jeu-Au total, une vingtaine d'intervenants qui, après une présentation générale, ont



Des questions plus précises et des renseignements personnalisés, par petits groupes. Photo Progrès/

reçu les lycéens par petits groupes. Chaque élève pouvait rencontrer trois personnes, dans son domaine d'études ou pas, pour se faire une idée plus précise des formations et des métiers. C'était aussi l'occa-sion de prendre des contacts pour de futurs stages. Et cela a permis à certains de s'orienter. C'est intéressant ces rencontres, pour recueillir des informations sur les métiers, sur les formations », ont apprécié de nombreux élèves. Les interve-nants fournissaient aussi de la documentation que les jeunes pourront étudier plus en détail, chez eux.

01C16 - V1

08/11/2019 à 08:34 1 sur 1